



Fiez, le 24 mai 2022

Préavis de la Municipalité no 01/2022

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2021

Séance du Conseil Général du 20 juin 2022

GESTION

Durant l'année, la Municipalité s'est réunie régulièrement pour traiter les différentes tâches qui lui sont assignées. Les membres de la Municipalité ont participé aux assemblées des diverses associations régionales et intercommunales, à savoir, principalement :

- **ARAS** – Régionalisation de l'action sociale pour le Jura Nord Vaudois
- **ACRG** – Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson
Cette association maîtrise la santé et la sécurité au travail ainsi que l'approvisionnement de l'eau.
- **ASIGE** - Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaire de Grandson
- **Association forestière du 7^e arrondissement**
- **Association intercommunale de la déchetterie**
- **Entente intercommunale pour l'épuration des eaux usées**
- **UCV** - Union des Communes Vaudoises
- **AVASAD** - Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
- **ADNV** - Association pour le développement du nord-vaudois
- **EHNV** - Etablissements hospitaliers du Nord-Vaudois
- **EMS de Corcelles**
- **STRID** - Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets
- **RADEGE** - Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs
- **ORPC** - Organisation régionale pour la protection civile
- **SDIS NORD VAUDOIS** - pompiers
- **CCSPA** - Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux

COMPTES 2021

Le résultat de l'exercice se présente comme suit :

Revenus	frs. 1'906'917.34
Charges	frs. 1'903'859.06
Excédent de revenus	frs. 3'058.28

Les commentaires suivants expliquent un certain nombre d'écart par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

210 Impôts

- 210.330.01 Remboursement de l'administration cantonale des impôts d'une défaillance faite en 2020 dont le montant a pu être récupéré en 2021, suite à une intervention de la municipalité.
- 210.400.06 Reçu frs. 7009.- pour 2021 et un solde de frs. 1881.- pour 2020 ce qui explique la forte augmentation de ce poste.
- 210.401.01 Nous avons une entreprise qui a pris son siège à Fiez et qui paie à elle seule frs. 46'000.- d'impôts.
- 210.404-405.406.441.00 Impôts conjoncturels : mutation, donation et succession, gains immobiliers. Ces impôts ne peuvent pas être budgetés car variables d'une année à l'autre selon les événements. Ces montants importants ont une incidence directe sur la facture sociale et la péréquation définitives, dont les montants ont d'ores et déjà été estimés dans les comptes 2021 aux chapitres 220 et 710.
- 220.352.00-220.452.00-01 Les chiffres de la péréquation comprennent les soldes 2020 et la prévision 2021.

230 Amortissements et réserves non-ventilés

- 230.331.09 Nous trouvons là les amortissements obligatoires selon préavis. Au vu du résultat final nous avons effectué quelques amortissements complémentaires.
- 230.380.09 Ajustement de la provision pour débiteurs douteux afin qu'elle corresponde au montant préconisé par l'ACI.

320 Forêts Chapitre géré par le Triage forestier. Nous constatons que nous avons vendu beaucoup plus de bois.

351 Auberge et collège

- 351.314.05 Les travaux prévus sur le préau de l'ancien collège n'ont pas encore été exécutés.

355 Collège de l'Arnon

- 355.301.00-02 L'entier des nettoyages a été fait par l'employé communal.
- 355.311.05 Désinfection et produits spéciaux.
- 355.436.05 Remboursement de l'ASIGE pour frais de désinfection.

420 Urbanisme

- 420.318.05-06 Honoraires d'ingénieurs pour le PACOM et le SIT géodonnées.

430 Routes

- 430.314.00 Nous trouvons à ce chapitre les travaux pour la pose d'un collecteur sur la parcelle 161 selon le préavis 04/2021 pour un montant de frs. 50'000.-.

630 Police sanitaire

- 630.352.04 En plus des contrôles courants nous avons frs. 5346.- de frais supplémentaires dus à la pollution du mois d'août 2021.

BILAN

Investissements

En 2021 nous avons investi frs. 189'714.40 pour la réfection du local de voirie, la rénovation des façades du bâtiment et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit.

Le capital de la commune au 31.12.2021 se monte à frs. 383'670.15

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède la Municipalité de Fiez, qui a approuvé les comptes 2021 dans sa séance du 24 mai 2022, vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis de la Municipalité no 01/2022 relatif aux comptes 2021
- où le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

d'accepter les comptes 2021 tels que présentés, soit avec un excédent de revenus de frs. 3058.28

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic
D. Fardel

La secrétaire
S. Natali Wimmer

